

Médiateur familial

Le médiateur familial intervient dans les situations de conflits ou de rupture dans le champ de la famille dans la diversité de son expression actuelle. Il facilite le rétablissement du dialogue, les liens de communication entre les personnes, leur capacité à gérer le conflit ainsi que leur capacité à négocier.

Le médiateur familial est un tiers impartial.

Il est garant du cadre et du déroulement du processus de restauration du dialogue et de la recherche de solutions aux conflits en prenant en compte les besoins de chacun des membres de la famille.

Son intervention vise principalement à :

- o accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet de médiation par le rétablissement du dialogue, les liens de communication et la gestion du conflit.
- o Accompagner la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable dans un esprit de coresponsabilité.

Le rôle du médiateur familial s'inscrit :

- o Dans un cadre éthique caractérisé par les principes d'impartialité, de confidentialité, de neutralité et d'équité.
- o Dans une démarche qui repose sur l'engagement volontaire des personnes.

Quels sont les employeurs et où s'exerce le métier?

Le médiateur familial exerce dans des structures diverses :

- o associations à caractère social ou familial,
- o associations spécifiques de médiation familiale,
- o services publics ou para-publics (CAF, MSA...)
- o et parfois en libéral

Les 7 aptitudes pour s'engager dans la formation

- 1 Capacité d'écoute, aptitude à la négociation
- 2 Qualités et potentialités relationnelles
- 3 Sens de l'observation, réflexion critique et capacités d'analyse
- 4 Capacités de mise à distance, impartialité
- 5 Facultés d'adaptation au changement et ouverture culturelle
- 6 Discrétion
- 7 Équilibre personnel et émotionnel

Le diplôme d'Etat de médiateur familial (DEMF)

Diplôme requis et conditions d'admission

Les candidats qui souhaitent suivre cette formation doivent être titulaires, soit :

- o d'un diplôme de travail social, d'un diplôme sanitaire ou paramédical au moins de niveau I I I
- o d'un diplôme national au moins de niveau I I dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques
- o d'un diplôme national au moins de niveau III et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Durée et contenu des études

La formation se déroule sur une amplitude de 3 ans maximum. Elle comprend :

- o 490 h d'enseignement théorique réparti en 4 unités de formation :
 - o processus de médiation et intégration des techniques de médiation (315 h) ;
 - o droit (63 h)
 - o psychologie (63 h) ;
 - o sociologie (35 h)
 - o et 14 h de méthodologie d'élaboration du mémoire
- o 105 h de formation pratique : mise en situation dans un service de médiation familiale.

Quatre épreuves de certification sont prévues pour l'obtention du diplôme d'Etat de médiateur familial :

- o analyse d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale ;
- o présentation et soutenance d'un dossier de pratique professionnelle ;
- o évaluation des connaissances, par écrit en 3 parties : droit, psychologie et sociologie ;
- o rédaction et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche centré sur la médiation familiale.

Allègement de formation

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau II dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques sont dispensés de l'unité de formation correspondante (droit, psychologie, sociologie) et de l'épreuve de certification qui y est attachée.

Les candidats titulaires d'un autre diplôme peuvent bénéficier d'allègements de formation en conformité avec le protocole d'allègement de l'établissement de formation.

À noter

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dossier à retirer auprès de l'ASP
Délégation VAE - Service recevabilité 15, rue
Léon Walras
87017 Limoges Cedex 1
Centre d'appel : 0810 01 7 71 0 <http://vae-asp-public.fr>